



**Sainte-Martine**  
Entre terres et rivières

---

# AVIS PUBLIC

---

## AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-475

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 21 janvier 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

**Numéro :** 2024-475

**Objet :** Règlement modifiant de zonage numéro 2019-342 afin d'agrandir la zone H-34 à même une partie de la zone REC-7

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité émis par la MRC de Beauharnois-Salaberry en date du 20 février 2025.

Ce règlement est entré en vigueur le 17 avril 2025, à la plus tardive entre la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard et la date à compter de laquelle, selon l'article 137.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il est réputé conforme au plan d'urbanisme.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, situé au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sainte-Martine, 30 avril 2025

Joanie Ouellet  
Directrice des affaires juridiques et contractuelles  
Greffière adjointe

